Image not found or type unknown

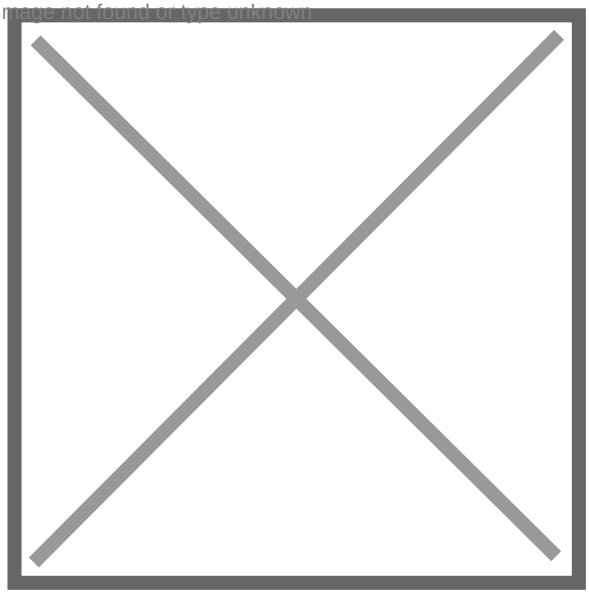

Conduite sans permis de conduire

Par **Permis76**, le **30/05/2017** à **19:03**

Bonjour,

J'ai 20 ans et je n'ai jamais passé mon permis de conduire or depuis un ans environ m'arrivait de conduire occasionnellement. Cependant il y a un peu plus d'une semaine je me suis fait arrêter par les gendarmes au volant de la voiture d'un amis.

Ma première question est : savez vous ce que je risque ?
sachant que j'ai un casier judiciaire vierge.
Et si j'obtiens mon permis avant que la procureur prenne sa décision, pensez vous que ça peut jouer en ma faveur ? Et savez vous si celle-ci peut me l'annuler ?

Merci d'avance pour vos reponses.

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **22:21**

Bonjour,
Vous avez intérêt à vous inscrire, mais cela ne jouera pas en votre faveur car lorsque vous avez été verbalisé, vous ne le possèdiez pas et c'est uniquement ce qui sera jugé.

Par **Tisuisse**, le **31/05/2017** à **08:53**

Bonjour Permis76,

Pour les sanctions maxi relative à la conduite sans permis, un dossier spécial lui est consacré en en-tête de ce forum. Reportez-vous à ce dossier pour en prendre connaissance.

Pour votre passage au tribunal, nul ici n'est à la place des juges pour deviner leurs décisions. Voyez donc votre avocat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés